

Références :
DG DS 036-2015

DÉCISION **portant délégation de signature**

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

Vu l'établissement du contrat de travail en date du 12 mai 2014 recrutant Monsieur Julien BERTHEL à compter du 16 juin 2014 en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

Article 1 : Monsieur Julien BERTHEL, directeur adjoint de la direction des Finances et du Contrôle de gestion, est chargé du secteur Systèmes d'information du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours.

À ce titre, il est autorisé à signer toutes correspondances, actes et documents administratifs en vue d'assurer le fonctionnement de la direction des Systèmes d'information.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 22 juillet 2015

 La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

